

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 16 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Languieux

Etaient présents                    Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE, Caroline BAGOT-SIMON  
Messieurs Alain LE CARROU, Jean-Pierre REGNAULT, Daniel LE JOLU, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Adrien ARNAUD, Pierre-Marie CARSIN, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ

Absents excusés                    Mesdames Claudine LE BOUEC (pouvoir donné à Gwénaëlle TUAL)  
Messieurs Michel BOUGEARD (pouvoir donné à Françoise HURSON), Claude DESANNEAUX (pouvoir donné à Alain LE CARROU), Patrick BELLEBON (pouvoir donné à Nadège PICOLO), Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Marie-Hélène BISEUL), Eric TOULGOAT (pouvoir donné à Richard HAAS), Yann SOULABAIL (pouvoir donné à Isabelle ETIEMBLE)

Secrétaire                            Madame Gwénaëlle TUAL

Secrétaire Adjoint                Monsieur Cédric HERNANDEZ

Secrétaire auxiliaire            Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2019-101

**LOGEMENTS SOCIAUX – SUBVENTION A LA CHARGE FONCIERE -  
TERRE ET BAIE HABITAT – 14 RUE DE BREST**

Rapporteur :                    Madame Françoise ALLANO, Adjointe au Développement Social et Familial

Le 20 novembre 2017 vous avez délibéré sur la subvention à la charge foncière accordée à Terre et Baie Habitat pour la démolition de l'ensemble immobilier sis au n°14 rue de Brest et la reconstruction de 5 logements locatifs sociaux.

Le montant de la charge foncière était alors estimé à 120 027,25 € (soit 24 005,45 € par logement).

La Ville de Languieux avait accordé une subvention de 45 027,25 € (soit 9 005,45 € par logement) conformément au dispositif d'aide à la charge foncière voté par le Conseil Municipal le 24 février 2014.

Cependant, suite aux résultats d'appel d'offres, le prix de revient de cette opération a été revu à la hausse.

Le montant de la charge foncière s'établit désormais à 192 092,36 € TTC.

Ce qui a pour conséquence un dépassement de la charge foncière « *de référence* » fixée à 24 000 € par logement dans la catégorie « *parcelle bâtie en centre urbain à des fins de démolition/construction* ».

Terre et Baie Habitat et Saint-Brieuc Armor Agglomération prennent en charge respectivement 30 000 € et 45 000 €, soit au total 75 000 € de charge foncière.

Le reste à charge pour la Ville de Languieux est donc de 117 092,36 € (23 418,47 € par logement), soit un dépassement de la charge foncière de 72 065,11 €.

Terre et Baie Habitat évoque plusieurs contraintes liées au projet justifiant ce dépassement : la densité ramenée à 5 logements, un espace exigü, le coût du désamiantage et de la démolition (43 773 €) ainsi que les travaux de voirie et réseaux divers (39 019,72 €) qui consistent en la reprise du béton désactivé et des espaces verts aux entrées rue de Brest et rue du Stade.

Terre et Baie Habitat (TBH) précise également que cette opération, bien que bénéficiant de financements complémentaires (Conseil Départemental, Action Logement) ne permet pas à TBH de recouvrir les fonds propres apportés.

Conformément à la délibération précitée du 24 février 2014, la surcharge foncière est prise en charge par la Commune.

En conséquence, **je vous propose** :

- d'autoriser la Ville de Langueux à apporter son financement dans le cadre du référentiel foncier à Terre et Baie Habitat, à hauteur de 117 092,36 €, soit 23 418,47 € par logement ;
- et d'autoriser Madame La Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous documents se rapportant à cette opération.

**Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.**